

PASSEPORT ENFANT

SUR RDV OBLIGATOIREMENT : pour la demande et la remise

RDV en ligne : <http://www.mairielesrousSES.fr/cadre-de-vie/cni-et-passeport.html>

Merci de venir avec votre dossier complet qui doit comporter :

Présence obligatoire de l'enfant lors de la demande : empreinte à partir de 12 ans.

Formulaire dématérialisé de pré-demande en ligne via le site ANTS : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscire>

Bien suivre toute la procédure et ne pas oublier de valider à la fin afin de recevoir le mail avec la référence de dossier (chiffres et lettres). Vous devez impérativement **l'imprimer**

En cas de perte ou de vol, vous devez remplir le document de perte de passeport en ligne sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630> ou déclarer le vol auprès de la gendarmerie. **Vous devez impérativement l'imprimer et l'apporter**

1 planche de photos **NEUVES** de moins de 6 mois **jamais utilisée pour une autre pièce d'identité** et homologuée pièce d'identité.

Timbre fiscal 17€ pour les -15 ans / 42€ pour les 15-17 ans. Il peut être acheté en ligne en même temps que la pré-demande ou dans un bureau de tabac

Pièces d'identité **ORIGINALES DES 2 PARENTS**

Le passeport actuel de l'enfant s'il en possède déjà un

Acte de naissance de moins de 3 mois. **Le livret de famille ne fait pas foi**

1 justificatif de domicile = facture de moins de 1 an : EDF, EAU, Téléphone, Taxe foncière (**sauf échéancier et impôts sur le revenu**)

Jugement complet en cas de divorce des parents

1 justificatif de nationalité française si les parents ne sont pas nés en France.

.....

RDV le : à